

**VILLE DE BRIARE**

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric, Madame LECLERC Sylvie.

**Absents excusés :**

Monsieur DEPRETERE Marcel  
Monsieur GAUDICHON Eric  
Madame GUINAND Alexandra  
Monsieur GHALI Ted-Fernand  
Monsieur de COURCEL Dominique

**Procurations a été donnée à :**

Monsieur DEPRETERE Marcel donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique  
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2023-006 : AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING LE MARTINET**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération N°2017-90 du 28 novembre 2017 autorisant le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal Le Martinet avec l'entreprise FRERY,

**Vu** l'avenant N°3 de prolongation de durée du contrat avec l'entreprise FRERY,

**Vu** la loi N°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République en assurant l'égalité des usagers devant le service public et en veillant au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public,


**Considérant** que les clauses des contrats de concession s'achevant au-delà du 25 février 2023 doivent rappeler ces obligations et en prévoir les modalités de contrôle et de sanction,

**Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve et Autorise** le Maire à signer l'avenant N°4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping Le Martinet avec la société FRERY pour intégrer les nouvelles mesures engendrées par la loi N°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Le 27 février 2023

Le Maire,  
  
Pierre-François BOUGUET

